

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet d'échange de terrains au parc Orford

Mémoire présenté par :

Monique et André Laverdure

Le 20 janvier 2005

Montréal, le 20 janvier 2005.

Bureau d'audiences publiques en environnement,  
575 St-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention : Madame Claudette Journault, présidente  
Monsieur Pierre Béland, commissaire

Objet : Projet d'échanges de terrains au parc Mont-Orford

Madame,  
Monsieur,

Permettez-nous de donner notre opinion sur le projet de Mont-Orford Inc.

Mon épouse et moi avons terminé notre pratique de ski alpin et d'une façon générale nos sports d'hiver qui sont peu nombreux maintenant. Cependant, nous sommes des adeptes des plaisirs de l'automne et occasionnellement du golf. Le Mont-Orford demeure notre champion.

La construction d'un village piétonnier au bas des pentes nous apparaît un élément nécessaire à son développement. Nous l'aurions apprécié lors de notre dernière visite cet automne.

Nous suivons sur Internet et à la télévision, la saga du développement du Mont-Orford Inc. Nous ne comprenons pas l'acharnement déployé par des environmentalistes contre le projet.

Nous avons cru, après les audiences de 2002, que les instances gouvernementales telles que : le ministère de l'environnement, le ministère des ressources naturelles, Faune et Parcs, la municipalité du canton d'Orford avaient répondu aux attentes des écologistes et du milieu. Dans notre opinion de profane, nous considérions que ce projet irait de l'avant.

Le projet de Mont-Orford Inc est un projet grandeur humaine. Il est axé sur la nature et la culture et est surtout très bien encadré.

Pour nous qui considérons le parc Orford comme une de nos destinations touristiques, nous sommes heureux de constater qu'un des éléments que Mont-Orford Inc a accepté c'est la préservation des qualités paysagères de la région en mettant en valeur les panoramas et les points de vue d'intérêt de la montagne. La présence du centre de ski et du golf dans ce parc ne nous a jamais agressés, au contraire, ils ne nous rappellent que d'excellents souvenirs. Nous serions peinés que les générations qui nous suivent ne puissent en profiter comme nous l'avons fait.

Cette crainte nous a incités à examiner de plus près le projet de Mont-Orford Inc. L'historique de la situation financière de 1980 à 2004 prouve que sans rentabilité, la station ne peut continuer à exister. Comme dans tout commerce, il faut chercher la rentabilité à long terme et ce projet nous apparaît comme la seule façon d'y arriver.

Nous espérons sincèrement que ce projet ira de l'avant.

Nous vous remercions de nous permettre de nous exprimer dans ce dossier.

---

Monique Machabée

---

André Laverdure